



Monsieur Gabriel ATTAL
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 25 janvier 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de la vive inquiétude de l'ensemble de la filière pêche, et plus particulièrement des entreprises de poissonnerie, suite à la décision du Conseil d'Etat d'interdire partiellement la pêche dans le Golf de Gascogne pendant un mois.

En effet, saisi par des associations environnementales, le Conseil d'Etat a ordonné en mars 2023 au gouvernement de *"fermer, dans un délai de six mois, des zones de pêche dans le golfe de Gascogne pour des périodes appropriées"*.

Ainsi, depuis ce lundi 22 janvier et jusqu'au 20 février 2024, les navires de pêche de 8 mètres ou plus équipés de certains filets n'ont plus la possibilité de pêcher dans le Golf de Gascogne, ceci afin de préserver la population de cétacés et notamment les marsouins et les dauphins. Cette mesure, qui doit être renouvelée pendant les hivers 2025 et 2026, touche près de 500 navires français.

Si les pêcheurs sont bien entendu lourdement impactés par cette décision, c'est toute une filière qui est aujourd'hui en danger.

L'Organisation des Poissonniers Écaillers de France (OPEF) a récemment alerté le Premier Ministre sur les conséquences de la fermeture temporaire du Golfe de Gascogne pour les entreprises de la poissonnerie

Notre pays compte plus de 7 500 poissonneries. Pour de nombreux poissonniers, le poisson provenant de cette zone représente 25 à 35% de leur approvisionnement. L'interdiction de la pêche va donc entraîner à la fois une hausse des prix, une baisse de leur activité et une perte de chiffre d'affaires conséquente, avec des répercussions probables sur les emplois dans cette branche. L'OPEF anticipe des pertes sur ce mois de fermeture allant de 30 à 40% du chiffre d'affaires des entreprises les plus impactées, notamment des poissonneries artisanales. Pour les poissonniers détaillants qui privilégient la pêche française, les conséquences sont encore plus délétères.

Cette mesure risque de contraindre nos poissonniers à vendre des produits de moindre qualité, favorisera les distorsions de concurrence en défaveur des produits français et les importations de poissons de pays tiers, provenant parfois d'une pêche illégale. Aucune précision n'a

d'ailleurs été apportée quant aux moyens qui seront mis en œuvre par les autorités françaises pour s'assurer que les navires étrangers vont bien respecter l'interdiction de pêche.

Comme la grande majorité des commerçants, nos poissonniers ont subi des baisses d'activité importantes ces dernières années en raison des multiples grèves, manifestations, dégradations... Ils accusent également des pertes de chiffre d'affaires dès que certains produits de la mer font l'objet d'alertes sanitaires, et ce même lorsque leurs propres produits ne sont pas concernés. Il en a été ainsi avec les huîtres au cours de la dernière période de Noël. Ils ont aujourd'hui besoin de reconnaissance et de soutien, pas de mesures qui vont encore les fragiliser.

Le gouvernement a promis des aides pour "l'ensemble de la filière aval et de la mise en marché". Mais celles-ci doivent être validées par la commission européenne, et pour les poissonniers, aucun dispositif d'aide n'a été décidé à ce jour. Les engagements du gouvernement portent pour le moment sur la compensation des pertes avec des indemnisations à hauteur de 80% du chiffre d'affaires pour les bateaux concernés par l'interdiction, et de 75 % pour les mareyeurs.

Nos poissonniers, qui participent à notre souveraineté alimentaire et qui représentent des commerces de proximité de qualité, sont eux aussi en attente de mesures fortes qui leur permettent de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions.

Comptant sur vous pour leur apporter le soutien dont ils ont tant besoin face à une décision qui menace leur équilibre et leur pérennité, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Députés cosignataires :

Fabien DI FILIPPO (Moselle), Thibault BAZIN (Meurthe-et-Moselle), Jean-Yves BONY (Cantal), Ian BOUCARD (Territoire de Belfort), Jean-Luc BOURGEOUX (Ille-et-Vilaine), Xavier BRETON (Ain), Fabrice BRUN (Ardèche), Pierre CORDIER (Ardennes), Josiane CORNELOUP (Saône-et-Loire), Julien DIVE (Aisne), Virginie DUBY-MULLER (Haute-Savoie), Pierre-Henri DUMONT (Pas-de-Calais), Annie GENEVARD (Doubs), Philippe GOSSÉLIN (Manche), Michel HERBILLON (Val-de-Marne), Patrick HETZEL (Bas-Rhin), Marc LE FUR (Côtes-d'Armor), Véronique LOUWAGIE (Orne), Maxime MINOT (Oise), Christelle PETEX-LEVET (Haute-Savoie), Alexandre PORTIER (Rhône), Raphaël SCHELLENBERGER (Haut-Rhin), Jean-Pierre VIGIER (Haute-Loire), Alexandre VINCENDET (Rhône).